

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2011027	Date d'inspection Le 27 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie ABC Trois		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Leger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	24 janv. 2025	
Commentaires : Pendant la vérification des dossiers personnels, 1 éducatrice n'a pas complété les 10 heures de développement professionnel dans la dernière année.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les éducatrices faire la fête de Noël pour les enfants préscolaires. Les enfants écoutent de la musique de Noël et écoutent une histoire assise autour de l'arbre de Noël. Le dîner, heure de la sieste, jeux libre intérieur et extérieur est aussi observé avec des interactions positives entre les enfants et les éducatrices.</p> <p>Discussion avec l'exploitante en ce qui concerne les aides éducatrices offrant du support à 1 enfant ayant besoin du soutien additionnel et le ratio à être respecté pendant les heures que le soutien est offert.</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.</p>
--

original signé par
Stephanie Leger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 décembre 2024

Date

original signé par
Stephanie MacMullin Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 décembre 2024

Date